

gentilshommes de son escorte, une litière, cinq chevaux, quelques mulets pour ses bagages, etc., etc. M. le Duc viendra à Grenoble avec l'autre litière, ses gentilshommes, leurs cinq chevaux, qu'il faut bien mener à la ville, ne fût-ce que pour les vendre, etc., etc.

M. Le Clair, qui songeait à tout, fit ajouter une note, mais qui, par décence, ne fut pas rédigée en article, ni armée comme les autres d'un grand chiffre. Voilà ce que M. de Saint-André écrivit sous sa dictée : « M. le duc de Gaëtan « étant assez mal fourni en espèces, d'après nos rensei- « gnements particuliers, et, d'un autre côté, le ministre « étant loin d'accorder des fonds pour cette entreprise, « M. le président autorise l'aide-major chargé de mettre « à exécution l'ordre d'arrêt de Sa Majesté à disposer en « faveur de M. le duc d'une de ces routes par étapes que « ledit major a le droit d'accorder aux dragons du roi, « lorsque Sa dite Majesté les envoie en chevauchée, et les « fait ainsi voyager pour les besoins urgents de son « service. »

Si j'ai rapporté si minutieusement cette laborieuse transaction entre deux fonctionnaires d'un très-ancien régime, c'est uniquement pour peindre une époque dont il reste bien peu de vestiges ; je n'ai pas besoin d'avertir le lecteur que les choses se passeraient tout autrement aujourd'hui, et que M. le duc, si on l'arrêtait de nos jours, voyagerait entre quatre gendarmes, avec des frais tellement réduits qu'il n'y aurait besoin d'aucun détournement de fonds pour y faire face. Quand toutes choses furent ainsi agréablement et convenablement arrangées, M. le marquis alla, pour se distraire, au petit lever de M<sup>me</sup> la duchesse de Lesdiguières, et M. l'aide-major, qui n'avait pas comme lui du temps à perdre, alla disposer tout son monde, chausser ses grandes bottes et seller ses chevaux pour Embrun, où nous arriverons avec lui pour la terrible arrestation qu'il avait à y faire.

Mais je m'aperçois ici (et bien trop tard pour qu'il soit